

Décision CODEP-CLG-2020-024149

du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 8 avril 2020 portant nomination et cessation de fonction à l'Autorité de sûreté nucléaire

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 modifiée portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes, notamment son article 16;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2018-025197 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 mai 2018 modifiée portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Décide:

Article 1er

- 1° Il est mis fin aux fonctions de Madame Françoise NOARS, déléguée territoriale de la division de Lyon, appelée à d'autres fonctions.
- 2° Madame Caroline COUTOUT, cheffe de la division de Lyon, assure par intérim les fonctions de déléguée territoriale de la division de Lyon.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 8 avril 2020.

<u>Signé par</u> :

Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et par délégation, le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire,